

Communauté de Communes du Pays des Paillons

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****OBJET : Candidature du site Lafarge dans le dispositif « site clé en main France 2030 »****Délibération n° 24 05 02**

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi trente mai à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le vingt-quatre mai deux mille vingt-quatre, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.

Etaient présents : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Madame Martine Brun, Monsieur Gérard Saramito, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingard, Messieurs Alain Michellis, Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Pierre Donadey par Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Marc Rancurel par Madame Germaine Millo, Madame Christine Beille-Tourscher par Monsieur Christian Dragoni, Madame Michèle Maurel par Monsieur Francis Tujague, Madame Nicole Colombo par Monsieur Armand Gasiglia.

Absente : Madame Sandrine Barralis

Monsieur Jean-Claude Vallauri a été nommé secrétaire de séance

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la délibération n° 24 01 05 renouvelant la détermination de la Communauté de Communes à poursuivre son engagement dans le projet de reconversion du site Lafarge de Contes,

Considérant le dispositif « sites clés en main France 2030 » lancé par le gouvernement en mai 2023 pour accélérer la mobilisation d'un foncier industriel de qualité, en identifiant et labellisant des sites à fort potentiel de développement industriel,

Considérant que les lauréats sont accompagnés par les services de l'État pour assurer leur caractère « clés en main » et pour leur permettre de monter en gamme, que ce soit en termes de pré-aménagement ou de procédures.

Monsieur Francis TUJAGUE, Premier Vice-président, propose d'adopter une motion pour mobiliser les services de l'Etat afin d'inscrire le projet de reconversion du site Lafarge dans le dispositif « sites clés en main France 2030 ». Il propose la motion suivante :

La loi Industrie verte a institué le dispositif « *sites clés en main France 2030* » en vue d'accélérer, dans un contexte de sobriété foncière, la mobilisation d'un foncier industriel de qualité. Le gouvernement a ainsi mis en œuvre législativement les intentions du Président de la République manifestées en 2023 en faveur de la transition écologique et énergétique de notre Pays.

Il nous apparait que par cette loi, le gouvernement manifeste sa volonté de mettre en œuvre une écologie qui concilie souveraineté et protection des intérêts nationaux, gains économiques et plein-emploi, et enfin décarbonation de notre pays. Les aménageurs et les collectivités sont notamment invités à envisager des sites qui s'inscriront dans une dynamique de recyclage du foncier. Dans le courant du mois d'avril 2024, 55 premiers lauréats « *sites clés en main* » ont été retenus pour réimplanter ou revaloriser de l'industrie et ainsi créer de la valeur et de l'emploi dans leurs territoires.

Ces sites semblent équitablement répartis sur tout le territoire national, toutefois aucun site de la liste ne figure dans le département des Alpes-Maritimes.

Depuis l'annonce de la fermeture du site de production Lafarge à Contes, la commune de Contes comme la Communauté de Communes du Pays des Paillons ont affirmé leur volonté d'empêcher que l'important potentiel foncier dont dispose la société soit livré à des opérations spéculatives.

La Communauté de Communes du Pays des Paillons a manifesté la volonté de maîtriser l'avenir de ce site stratégique pour favoriser un nouveau développement choisi par le pouvoir public. A la demande de la commune de Contes, un bureau d'étude spécialisé a conduit une première réflexion sur le devenir possible des espaces libérés et de se projeter sur le développement d'un schéma d'aménagement de ce site basé sur un projet à haute qualité environnementale aux principales caractéristiques d'un projet de zone d'activité novatrice en renouvellement urbain par la reconversion notamment des sites de production 1 et 2 de la zone Pimian. Le projet d'aménagement porte sur un espace d'environ 70 000 m² occupé par la cimenterie.

La Communauté de Commune du Pays des Paillons et la commune de Contes avancent main dans la main dans la mise en œuvre d'un projet de reconversion vertueux pour l'environnement et le territoire, et nous sommes confiant sur les ambitions de celui-ci en vue de la réappropriation de cette future friche industrielle. Les demandes de tiers autour de nos intentions sont nombreuses et manifestent l'évidence de l'intérêt stratégique que ce site doit représenter pour les pouvoirs publics.

Les critères de sélection pour l'éligibilité au dispositif de recyclage du foncier de sites industriels portent sur l'attractivité économique du site, la limitation des incidences environnementales, la maîtrise foncière du site stabilisée et la pertinence et l'intégration au projet de territoire. Le projet communautaire pour le site de Lafarge répond pleinement aux forts enjeux d'avenir économique tant au niveau local, départemental mais aussi régional dans le cadre du schéma régional de développement économique de notre territoire. C'est pourquoi, la Communauté de Communes du Pays des Paillons présentera sa candidature à l'éligibilité de ce dispositif novateur de soutien de l'Etat.

Le Conseil communautaire, qui l'exposé de Monsieur Francis TUJAGUE, 1^{er} Vice-président, après en avoir délibéré,

- **Approuve** la candidature du site Lafarge dans le dispositif « site clé en main 2030 »
- **Autorise** le Président à accomplir toutes les formalités et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

Nombre de conseillers en exercice : 28

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 27

Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Sandrine Barralis, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingard, Monsieur Alain Michellis Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo

Contre : /

Abstention : /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

**LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE
J-C VALLAURI**

**LE PRÉSIDENT
C. PIAZZA**